## Lab Intelligence Artificielle

Le Lab IA : Présentation | Équipe | Projets | Outils | Communauté

Comment la **Direction départementale des territoires et de la mer de l'Hérault (DDTM 34)** détecte les irrégularités d'occupation du sol grâce à l'**analyse d'images aériennes et satellites**.



Grâce à l'analyse d'images aériennes, la DDTM de l'Hérault souhaite automatiser la détection d'objets – caravanes, bâtis, hangars agricoles, déchets, etc. – dans les milieux sensibles. Il s'agit de repérer ceux susceptibles de constituer des irrégularités d'occupation des sols (constructions illégales, remblais en zone inondable, décharges sauvages, etc.) pour mieux cibler les contrôles. Un projet accompagné par le Lab IA et la DITP, et financé par l'appel à manifestation d'intérêt IA 1.

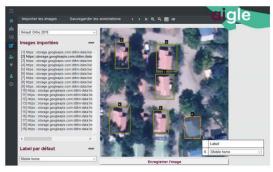
Date – Durée	Administration
2019 – 10 mois	DDTM de l'Hérault (34)
Statut actuel	Porteurs
Poursuite de l'expérimentation	Philippe Allamand (DDTM34)
Domaine IA	Politique publique
Vision par ordinateur	Sécurité publique
Code source	Typologie métier
Pas encore ouvert	Inspection et contrôle

## Démarche

Le projet a consisté à ...



- Annoter des photos aériennes pour y repérer des objets spécifiques qui font l'objet d'un contrôle (Ex : caravane, mobile home, piscine...).
- Développer un algorithme d'entraînement, "nourri" par les images annotés, puis un algorithme d'optimisation permettant de repérer automatiquement dans de nouvelles images aériennes les objets suivis.
- 3. Construire une interface de restitution à destination des inspecteurs pour leur permettre d'optimiser leurs tournées en fonction des zones à enjeux. Cette interface consiste en une application baptisée « Aigle », utilisable par les agents et basée sur trois volets : interface d'annotation, modèle d'algorithme et interface de restitution des résultats.



Outil d'annotation des photos aériennes

## Résultats

L'application Aigle facilite le repérage des constructions illégales dans les zones difficiles d'accès ou présentant des forts enjeux.

A la clé pour les agents, une diminution du temps de recherche et de pré-repérage des zones à contrôler et une efficacité accrue lors des contrôles. Cela permet aux agents d'intervenir avant le délai de prescription de 6 ans.



Détection automatique des objets recherchés